

dernières années, d'après les chiffres du budget. Mais ce n'est pas tout, car il ne faut pas oublier que 75 p. 100 des droits de succession perçus par le gouvernement fédéral sont versés aux provinces. Le chiffre qui intéresse le ministre chargé de gérer la caisse du gouvernement n'est donc que d'environ 30 millions. Or, un montant de 30 millions dans un budget de plus de 10 milliards ne saurait être la cause réelle des soucis, du travail et de l'argumentation que lui coûte déjà l'imposition de cette taxe aux contribuables canadiens.

En ce qui concerne les provinces, ce qui est intéressant, c'est que le ministre ait dit dans son discours:

Nous comprenons l'intérêt spécial des provinces dans le domaine de la fiscalité, mais nous croyons que le Parlement devrait en assumer une part, tant pour ses bénéfices indirects dans l'application de la loi de l'impôt sur le revenu, que pour ses bénéfices directs sur les revenus.

Puisqu'il comprenait l'intérêt spécial des provinces en la matière, c'est étrange que le ministre ne les ait pas consultées avant de procéder à un changement aussi radical; peut-être l'a-t-il fait et n'a-t-il pas aimé ce qu'elles ont répondu. Selon le *Telegram* de Toronto du 18 décembre, le premier ministre de la Saskatchewan, M. Thatcher, aurait dit:

Nous avons insisté énergiquement auprès d'Ottawa pour que l'on ne procède pas à ces changements.

M. Thatcher a poursuivi en disant que son gouvernement introduirait une mesure pour rembourser les 75 p. 100 du produit des impôts sur les successions reçus d'Ottawa aux personnes en cause. On l'a déjà fait en Alberta et il est fort probable qu'on le fera au Manitoba. D'autres provinces, au cours des dernières années, ont indiqué qu'elles avaient l'intention de sortir de ce désagréable domaine d'imposition. Mais le ministre et ses collègues du cabinet s'accrochent féroce-ment aux impôts sur les successions qui sont une source de revenu, c'est du moins ce qu'ils disent. Nous en revenons donc une fois encore au grand point d'interrogation: pourquoi les changements radicaux dans la structure de l'impôt sur les successions et de l'impôt sur les dons? C'est ce que voudraient savoir les gens.

L'hon. M. Benson: Demandez-le aux veuves.

M. McIntosh: Le ministre a été évasif au sujet de cette proposition budgétaire. Il a effleuré les divers aspects et répercussions des changements dans son exposé budgétaire, préférant insister sur l'adoucissement accordé au conjoint d'un défunt dont il a parlé tantôt. Depuis lors dans ses déclarations publiques, il a également été obscur et une fois il a, même, de propos délibéré, embrouillé les choses en

[M. McIntosh.]

donnant des exemples tirés de l'expérience passée au lieu de s'inspirer de l'application des nouveaux règlements fiscaux.

L'hon. M. Benson: C'est faux.

M. McIntosh: C'est ce que les Canadiens veulent savoir. Le 16 janvier, devant un auditoire de libéraux, à London, en Ontario, on retrouve le ministre en train de troubler l'eau. Il a alors dit que la somme de 200 millions de dollars—non pas celle de 110 millions mentionnée dans son discours du budget—était d'importance vitale pour ses finances et que, si elle ne lui arrivait pas, il devrait ajouter encore 1 p. 100 à l'impôt dit de progrès social. A un moment donné le revenu est d'importance vitale, et le moment d'après, il est négligeable, si ce n'est pour corriger une injustice.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) invoque le Règlement.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, on m'a toujours dit que les députés ne doivent pas lire leurs discours. Je me demande si le député lit des passages du même...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre.

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, en réponse au député qui m'a interrompu, puis-je dire qu'il peut manquer de courtoisie mais qu'il ne s'y connaît certainement pas en politique. Bon nombre d'entre nous sommes au courant qu'il a siégé pendant bien des années à titre de membre indépendant parce qu'aucun parti n'en voulait. Je suis surpris que les libéraux l'aient maintenant accepté.

Monsieur l'Orateur, dans le même discours le ministre soutient que le paiement de droits successoraux a rarement imposé la vente d'une ferme ou d'une entreprise familiale. Cela est peut-être arrivé dans le passé, avant que la vis Benson soit serrée comme elle est serrée maintenant. A la même réunion le ministre a aussi déclaré:

Je me dois de vous rappeler que la vaste majorité des Canadiens n'ont pas payé et ne paieront pas maintenant de droits successoraux.

Ce peut bien être le cas, avec la hausse de l'exemption à \$50,000 pour certaines classes de gens. Cette mesure est sélective, ou discriminatoire, et ne peut être juste pour tous les Canadiens. Elle s'adresse aux centres urbains et elle vise un but politique. Le ministre a omis d'expliquer que les nouveaux règlements baissent le minimum des successions imposables à \$20,000. Le minimum demeure. Qui veut-il tromper en disant que la grande